



NATIONS UNIES
JOURNAL

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**

Trentième session
Vienne, 17-21 mai 2021

N° 4

PROGRAMME DES SÉANCES – JEUDI 20 MAI 2021

COMITÉ PLÉNIER

9 heures-11 heures

5^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Examen des projets de résolutions (*suite*) :

E/CN.15/2021/L.2, L.3, L.4 et L.7

PLÉNIÈRE

Midi-14 heures

10^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Point 6 : Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (*suite*)

Point 7 : Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Point 8 : Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face

RETRANSMISSION VIDÉO : Les séances plénières seront retransmises sur le Web dans les six langues officielles de l'ONU :

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/30_Session_2021/webcast.html

JOURNAL : Le Journal de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale paraît chaque matin. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser au secrétariat des organes directeurs (courriel : unodc-sgb@un.org).

Suivez-nous sur Twitter (@UNODC et @CCPCJ) et Instagram (@ccpcj_unodc), et utilisez les mots-dièse #CCPCJ2021 et #CCPCJ30 sur les médias sociaux.

Virus COVID-19 : De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :
https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/30_Session_2021/covid-19.html



Documents : E/CN.7/2021/2-E/CN.15/2021/2
E/CN.15/2020/4 et E/CN.15/2021/4
E/CN.15/2020/5 et E/CN.15/2021/5
E/CN.15/2020/7 et E/CN.15/2021/7
E/CN.15/2020/8 et E/CN.15/2021/8
E/CN.15/2020/9 et E/CN.15/2021/9
E/CN.15/2020/10 et E/CN.15/2021/10
E/CN.15/2020/12 et E/CN.15/2021/13
E/CN.15/2020/14 et E/CN.15/2021/14
E/CN.15/2021/16
E/CN.15/2021/NGO/2
E/CN.15/2021/NGO/7
E/CN.15/2021/CRP.1
E/CN.15/2021/CRP.2
E/CN.15/2021/CRP.3

15 heures-17 heures

11^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Point 9 : Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Documents : E/CN.15/2021/12
E/CN.15/2021/NGO/6

COMITÉ PLÉNIER

18 heures-20 heures

6^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Examen des projets de résolutions (*suite*) :

E/CN.15/2021/L.2, L.3, L.4 et L.7

AVIS DIVERS

1. On trouvera en annexe au présent Journal une liste de numéros de bureau et de coordonnées à laquelle on pourra se reporter pendant la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
2. Veuillez consulter les modalités d'organisation de la trentième session ordinaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale disponible à l'adresse :
https://www.unodc.org/documents/commissions/CCPCJ/CCPCJ_Sessions/CCPCJ_30/2021.04.21_Organizational_Arrangements_30th_CCPCJ.pdf

Modalités d'organisation de la 30^e session

3. La session se tiendra sous une forme hybride associant participations en présentiel et en ligne. Les débats de la plénière peuvent être suivis sur le Web public. Les consultations sur les projets de résolution menées dans le cadre du Comité plénier ne seront pas retransmises sur le Web.
4. Les séances plénières et les réunions du Comité plénier se tiendront consécutivement dans la salle plénière du bâtiment M (salle des plénières/du Comité plénier).

Participation en présentiel

5. La participation en présentiel sera limitée aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à un nombre restreint de représentantes et de représentants d'entités des Nations Unies, des instituts composant le Réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.
6. **Un siège** sera réservé à la participation en présentiel de chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies. En outre, il était prévu de réserver dans la salle des plénières/du Comité plénier huit sièges pour les entités des Nations Unies, huit sièges pour les instituts composant le Réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, huit sièges pour les organisations intergouvernementales et huit sièges pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Ces sièges ont été attribués selon l'ordre de réception des demandes.
7. L'accès à la salle des plénières/du Comité plénier est limité à tout moment à **un représentant ou une représentante** par État Membre, entité ou organisation, dans les conditions énoncées ci-dessous.
8. Afin d'assurer le respect des mesures de distanciation physique entre les représentantes ou représentants, seules les personnes munies à la fois du badge principal (nominatif) **et** du badge non nominatif remis aux délégations par le Secrétariat (1 par délégation pour la salle des plénières/du Comité plénier) seront autorisées à accéder à la salle de réunion.
9. Veuillez également consulter les consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents (ci-dessous).

Participation en ligne

10. Les personnes inscrites comme « orateur » ou « oratrice » pour la plénière et/ou le Comité plénier recevront un lien à leur adresse électronique personnelle avant la session. Ce lien leur permet de demander et de prendre la parole et peut être utilisé par plusieurs personnes sur le même dispositif. Les participantes et participants sont invités à suivre les directives des interprètes de l'ONU sur la participation aux réunions se déroulant avec interprétation simultanée à distance :
https://www.unodc.org/documents/commissions/CCPCJ/CCPCJ_Sessions/CCPCJ_30/4_Steps_and_Equipment_List_version_as_of_17_March_2021_-_with_full_list.pdf
11. En outre, les débats des séances plénières de la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et ceux de l'atelier des instituts composant le Réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (lundi 17 mai 2021, de 18 à 20 heures) seront retransmis sur le Web :
https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/30_Session_2021/webcast.html
12. Les réunions du Comité plénier à compter du mardi 18 mai 2021 ne seront pas retransmises sur le Web.

Déclarations

13. Toutes les déclarations des États Membres et des autres parties prenantes sont limitées à **trois minutes**. Conformément à la pratique établie, et sauf indication contraire, les déclarations faites pendant le débat général qui auront été communiquées au secrétariat, y compris des versions plus longues, seront mises en ligne sur le site Web de la Commission.

14. Les personnes qui feront des déclarations sont priées d'en communiquer le texte par avance au Groupe de la gestion des séances (déclarations préenregistrées et déclarations en général), de préférence par courriel (unov-conference.statements@un.org).

Documentation

15. Le secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter ses incidences sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les **documents d'avant-session** ne paraîtront que **sous forme électronique** et seront disponibles dans les six langues officielles sur le site Web de la trentième session de la Commission.

16. Pendant la session, chacune des délégations assistant physiquement à la session recevra un jeu complet (un seul) de **documents de session**, dans la langue de son choix. À cet effet, chaque délégation se verra attribuer un casier au comptoir de distribution des documents, situé en face de la salle des plénières/du Comité plénier du bâtiment M. Les **documents de session** paraîtront également **sous forme électronique**, dans les six langues officielles, sur le site Web consacré à la trentième session.

17. Un journal qui présentera le programme de la journée et d'autres informations relatives au déroulement de la réunion sera mis en ligne chaque matin sur la page Web de la trentième session de la Commission. Un nombre limité d'exemplaires papier sera également disponible pendant la session.

Langues de la session ordinaire de la Commission

18. Les langues officielles de la session sont les six langues officielles de l'ONU, soit l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les documents officiels de la session seront disponibles dans les six langues officielles.

Services de restauration

19. Veuillez consulter les [consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents](#), en particulier les consignes relatives à l'utilisation des services de restauration du Centre international de Vienne.

Banques

20. Il est possible d'effectuer des opérations bancaires à l'agence de la Bank Austria située au 1^{er} étage du bâtiment C. Celle-ci est ouverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

Poste et télécopie

21. Un bureau de poste, situé au 1^{er} étage du bâtiment C du Centre international de Vienne (poste 4986), assure tous les services postaux ordinaires, dont la télécopie. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures.

Premiers secours

22. Veuillez consulter les [consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents](#).

23 La pharmacie est située au 7^e étage du bâtiment F (F0715). Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures.

Sécurité

24. Pendant la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, du 17 au 21 mai 2021, les autorités autrichiennes assureront la sécurité à l'extérieur du Centre international de Vienne. À l'intérieur, la sécurité sera assurée par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU. Pour toute demande particulière concernant la sécurité et les questions connexes, il convient de s'adresser à la personne suivante : Chef du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, bureau F0E08, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), téléphone : +43-1-26060, poste 3901, télécopie : +43-1-26060-5834, courriel : VICSecurityChiefOffice@un.org.

25. Pour des raisons de sécurité, les personnes participant à la session sont priées de ne pas laisser leurs bagages, serviettes ou ordinateurs portables sans surveillance.

Objets trouvés

26. Pour toute demande concernant des objets perdus au Centre international de Vienne, on s'adressera au bureau central du Service de la sécurité et de la sûreté (bureau F0E18, face à la cafétéria, poste 3903).

Urgences

27. Toutes les situations d'urgence survenant au sein du Centre international de Vienne doivent être signalées directement au poste 99.

Accès au Centre international de Vienne

28. Il est conseillé aux personnes arrivant au Centre international de Vienne par taxi de descendre dans la contre-allée (Nebenfahrbahn) de la Wagramerstrasse. Elles s'inscriront ensuite à la Porte 1 et traverseront l'esplanade (Memorial Plaza) en direction de l'entrée « C ». Celles qui arrivent par le métro (ligne U1) devront descendre à la station « Kaisermühlen/Vienna International Centre » et suivre les panneaux « Vienna International Centre » avant de s'inscrire à la Porte 1, puis de traverser l'esplanade en direction du bâtiment « M ».

29. Il n'est pas prévu d'espace de stationnement pour les personnes participant à la réunion, hormis pour les membres de missions permanentes titulaires d'un permis de stationnement valable.

Mesures préventives contre la COVID-19

30. Pour pouvoir entrer au Centre international de Vienne, **toutes les personnes participant en présentiel** doivent être munies d'un test (PCR ou rapide antigénique) négatif à la COVID-19, datant d'au plus 72 heures (test PCR) ou 48 heures (test rapide antigénique)¹.

31. Toutes les personnes participant en présentiel sont tenues de respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19, dont la version la plus récente sera publiée sur le site Web de la Commission, durant la totalité de la session. Elles sont notamment invitées à noter qu'elles ne peuvent assister à la session si elles présentent des symptômes associés à la COVID-19.

32. Conformément au système en vigueur au Siège de l'ONU, à New York, les personnes participant à la session, au moment où elles passent leur badge aux bornes d'entrée du Centre international de Vienne, déclarent de manière automatique, comme condition à leur entrée :

- 1) Ne pas avoir été diagnostiquées comme atteintes de la COVID-19 durant les 14 jours précédents ;
- 2) Ne pas avoir eu de symptômes associés à la COVID-19 durant les 14 jours précédents ;
- 3) Ne pas avoir eu de contacts rapprochés avec une personne atteinte de la COVID-19 ou présentant des symptômes associés à celle-ci durant les 14 jours précédents ;

¹ Vous trouverez des informations sur les possibilités de test offertes à Vienne à l'adresse suivante : <https://www.integrationsfonds.at/coronainfo/fr/>.

Les personnes concernées peuvent, par exemple, effectuer un test de dépistage rapide de la COVID-19 à l'Austria Center (ligne U1 « Kaisermühlen » et drive-in) avant d'entrer au Centre international de Vienne. Les tests sont gratuits et accessibles à tous, y compris aux personnes n'ayant pas d'assurance maladie en Autriche. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire et de prendre rendez-vous en ligne (<https://www.acv.at/en/healthservice/rapid-testing>) et d'apporter une photo d'identité.

- 4) Assumer tous risques sanitaires liés à leur participation ; et
- 5) Connaître et s'engager à appliquer les consignes à l'intention des participantes et participants physiquement présents, en particulier, remplir les fiches de traçage des contacts qui leur sont remises.

Accès en ligne à la documentation

33. Les documents de la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sont mis en ligne sur le site Web suivant :

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/30_Session_2021/documentation.html



*****URGENCES : poste 99*****

MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Pendant la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les manifestations parallèles se dérouleront uniquement en ligne, sans public physique.

Les questions d'organisation et de participation sont laissées à l'entière responsabilité des organisateurs. Le secrétariat ne sera pas en mesure de contrôler l'accès à ces manifestations ni d'aider à résoudre les problèmes. Le lien vers chaque manifestation sera fourni par l'organisateur et mis en ligne sur le site Web de la Commission, assorti d'une clause de non-responsabilité.

Pour plus d'informations sur les manifestations parallèles, veuillez consulter le site Web suivant :

En ligne

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND-and-CCPCJ_Side-Events.html

CONSULTATIONS SHERLOC

L'équipe de l'ONUDC responsable du portail SHERLOC proposera des consultations virtuelles SHERLOC en marge de la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Les représentantes et représentants qui souhaitent assister à une démonstration du portail de gestion des connaissances SHERLOC ou obtenir de l'aide pour examiner les documents législatifs et autres qui s'y trouvent concernant leur pays peuvent s'inscrire à une consultation bilatérale SHERLOC avec un membre de l'équipe de l'ONUDC responsable du portail.

Des consultations seront proposées le vendredi 14 mai, du mardi 18 mai au vendredi 21 mai, et du lundi 24 mai au mardi 25 mai, de 9 heures à 18 heures (heure d'été d'Europe centrale, UTC+2). Les délégations intéressées sont invitées, dans la mesure du possible, à s'inscrire à une consultation par délégation.

Pour vous inscrire, veuillez vous rendre sur le site <http://bit.ly/SHERLOCconsultations>.

Sur la page d'inscription, les représentantes et représentants peuvent choisir des consultations en allemand, anglais, arabe, espagnol, français ou russe et sélectionner le jour et l'heure souhaités. Chaque consultation durera une vingtaine de minutes. Veuillez noter que toutes les heures de consultation sont indiquées dans l'heure locale de Vienne (heure d'été d'Europe centrale, UTC+2).

Veuillez noter par ailleurs que ces consultations ne concernent pas le module sécurisé du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (RevMod). Pour toute demande de renseignements concernant RevMod, veuillez contacter untoc.review@un.org.

Pour plus d'informations au sujet des consultations SHERLOC ou de la procédure d'inscription, les représentantes et représentants sont priés de s'adresser à M. Colin Craig (colin.craig@un.org).